

AIRE DE BIVOUAC DE SUPER-BESSE



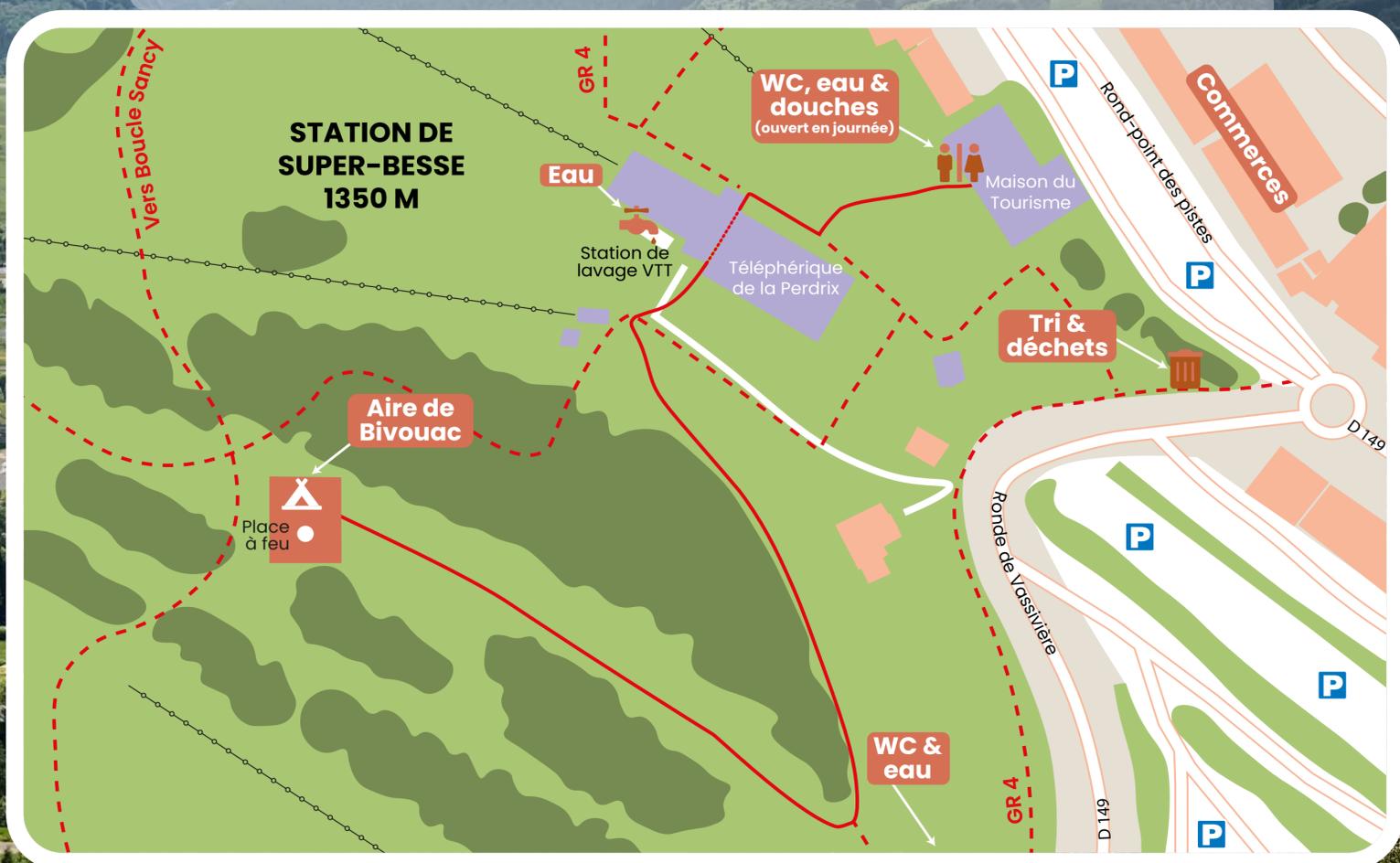
Bienvenue, cette aire de bivouac vous est proposée par
la station de Super-Besse et la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Pour le confort de tous, et pour que ce lieu reste en place, voici les règles à respecter :

- Vous pouvez installer votre tente **1 heure avant le coucher du soleil** et vous devez l'avoir démontée **1 heure après le lever du soleil**. Il ne peut pas y avoir de tente en place durant la journée. Vous ne pouvez pas passer deux nuits consécutives sur l'aire de bivouac.
- Respectez la quiétude des autres randonneurs et des habitants (et de la nature environnante), pas de festivités, **calme et silence à partir de 22h**.
- Merci de **nettoyer le site après votre passage**. Les ordures doivent être emportées et/ou déposées dans le local spécifique (voir plan).
- **Réchaud à gaz** : utilisez votre réchaud sur la partie en pierre afin de ne pas risquer d'incendie.



Donnez-nous votre avis ou suggestion à : bivouac@sancy.com



CONSIGNES SPÉCIFIQUES POUR LE FEU :

- Ne faire du feu que dans la place à feu aménagée et mise à votre disposition.
- Ne pas faire de feu en cas de grand vent ou si une interdiction spécifique a été émise (période de sécheresse).
- Éteindre le feu lors de votre départ.

EN CAS D'INCENDIE : Alerte les secours en composant le 18 ou le 112 ; Essayez d'éteindre le feu avec de la terre, du sable ou de l'eau sans vous mettre en danger.

NUMÉROS D'URGENCE
Emergency lines



Vous êtes à :
Aire de Bivouac de Super-Besse
63610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
You are at : Bivouac area
Locality Super-Besse
63610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

Pompiers
Firefighters

18

SAMU
Emergency services

15

Gendarmerie
Police station

17

N° d'appel européen
European emergency number

112

Personnes sourdes et malentendantes :
Deaf and hard-of-hearing people
emergency number

114